

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE GATINEAU**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité du Canton de Low, tenue le lundi 29 juillet 2024, à 19 h, à la salle Héritage, sise au 4C, chemin d'Amour, Canton de Low (Québec) J0X 2C0, sous la Présidence de madame la Mairesse Carole Robert.

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS : Mesdames les Conseillères Joanne Mayer, Maureen Rice et Maureen McEvoy ainsi que messieurs les Conseillers Luc Thivierge, Lee Angus et Ghyslain Robert.

ÉTAIT ÉGALEMENT PRÉSENTE : Madame Myrian Nadon, directrice générale et greffière-trésorière.

Madame la Mairesse Carole Robert constatant qu'il y a quorum déclare la séance ouverte.

AVIS DE CONVOCATION

Le 24 juillet 2024

Madame la Mairesse,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

Carole Robert
Joanne Mayer, Maureen Rice et Maureen McEvoy
Luc Thivierge, Lee Angus et Ghyslain Robert

AVIS DE CONVOCATION vous est par la présente donné par la soussignée, Myrian Nadon, qu'il y aura une séance extraordinaire du conseil municipal le 29 juillet 2024 convoquée par la Directrice générale, au cours de laquelle le Conseil considèrera les sujets suivants :

1. Ouverture de la séance extraordinaire du 29 juillet 2024
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Réception de l'avis de convocation
4. Pour approuver la liste des immeubles devant être mis en vente pour défaut de paiement des taxes – Autoriser le bureau de la direction générale à transmettre ladite liste des immeubles
5. Pour mandater un représentant municipal à la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes – MRC de la Vallée-de-la-Gatineau
6. Pour abroger et remplacer la résolution portant le numéro 2023-123 – Pour accepter l'organigramme de la Municipalité du canton de Low
7. Pour retenir les services de madame Vicky Tremblay-Régimbald à titre de Coordinatrice – Finances et administration – Poste permanent à temps plein – À compter du 5 août 2024
8. Fermeture et levée de la séance extraordinaire du 29 juillet 2024.

Lors de cette séance extraordinaire, qui sera tenue le **lundi 29 juillet 2024 à 19h00** à la salle Héritage, au 4C chemin d'Amour, les délibérations du conseil porteront exclusivement sur les sujets mentionnés ci-haut.

FAIT à Low ce 24^e jour du mois de juillet 2024.

Myrian Nadon
Directrice générale et Greffière-trésorière

**2024-111 POUR ADOPTER L'ORDRE DU JOUR DE
LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU
29 JUILLET 2024**

**PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOANNE MAYER
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GHYSLAIN ROBERT**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Madame la Mairesse Carole Robert, présidente de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

**2024-112 POUR APPROUVER LA LISTE DES
IMMEUBLES DEVANT ÊTRE MIS EN
VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT
DES TAXES – AUTORISER LE BUREAU
DE LA DIRECTION GÉNÉRALE À
TRANSMETTRE LADITE LISTE DES
IMMEUBLES**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 1022 et suivants du Code municipal du Québec, la directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité, si elle en reçoit l'ordre du Conseil municipal, doit préparer et transmettre l'état des immeubles à être vendus pour défaut de paiement de taxes;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité régionale de comté de la Vallée-de-la-Gatineau a compétence pour effectuer la vente pour défaut de paiement de taxes et que la vente desdits immeubles doit être tenue le 7 novembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE la liste des propriétés à vendre pour défaut de paiement de taxes, ayant un solde non payé pour l'année 2022, a été déposée par la Directrice générale et Greffière-trésorière;

CONSIDÉRANT QUE suite à plusieurs demandes de paiements, les contribuables mentionnés sur la liste des immeubles à être vendus pour défaut de paiement de taxes, pour l'année 2024, tardent toujours à acquitter leur compte de taxes et les montants indiqués dans ce rapport ne comprennent pas toute autre facturation complémentaire pouvant être effectuée durant l'année 2024.

**PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOANNE MAYER
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GHYSLAIN ROBERT**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Mentionne que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.
2. Approuve, sur la recommandation du bureau de la Direction générale, la liste des propriétés ayant un solde non payé pour l'année 2022, à vendre pour défaut de paiement de taxes, laquelle est annexée à la présente résolution.

3. Autorise, le bureau de la Direction générale, à transmettre la liste des propriétés ayant un solde non payé pour l'année 2022, à vendre pour défaut de paiement de taxes, à la Municipalité régionale de comté de la Vallée-de-la-Gatineau ainsi qu'à chaque commission scolaire et centre de service scolaire ayant compétence sur le territoire où sont situés ces immeubles.
4. Autorise, la directrice générale et greffière-trésorière, à retirer de la procédure de vente pour défaut de paiement de taxes, les immeubles dont le propriétaire aura effectué le paiement des taxes pour l'année 2022, et ce, avant le 7 novembre 2024.
5. Autorise, la directrice générale et greffière-trésorière, madame Myrian Nadon, à effectuer la publication de la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes foncières sur le site internet de la Municipalité.
6. Autorise, par la présente, madame la Mairesse Carole Robert et/ou la Directrice générale et Greffière-trésorière, madame Myrian Nadon, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité du canton de Low, tous les documents donnant effet à la présente résolution

Madame la Mairesse Carole Robert, présidente de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

**2024-113 POUR MANDATER UN REPRÉSENTANT MUNICIPAL À
LA VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE
PAIEMENT DES TAXES -
MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du canton de Low peut enchérir et acquérir des immeubles mis en vente pour taxes municipales impayées et ce, conformément à l'article 1038 du Code municipal;

CONSIDÉRANT QUE certains immeubles seront mis en vente pour défaut de paiement des taxes et ce, selon la résolution portant le numéro 2024-112, adoptée lors d'une séance extraordinaire du Conseil municipal, tenue le 29 juillet, 2024;

CONSIDÉRANT QUE ce Conseil croit opportun d'autoriser la Directrice générale et Greffière-trésorière à enchérir et acquérir certains des immeubles mis en vente pour défaut de paiement de taxes.

**PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOANNE MAYER
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MAUREEN MCEVOY**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Mentionne que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.
2. Autorise, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, la Directrice générale et Greffière-trésorière à enchérir pour et au nom de la Municipalité du canton de Low pour certains immeubles faisant l'objet de la vente pour défaut de paiement de taxes à être tenue le 7 novembre 2024, et ce, jusqu'à concurrence des montants de taxes, en capital, intérêts et frais.
3. Autorise, par la présente, madame la Mairesse Carole Robert et/ou la Directrice générale et Greffière-trésorière, madame Myrian Nadon, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité du Canton de Low, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

2024-113

Madame la Mairesse Carole Robert, présidente de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

NOTE 1: Monsieur le Conseiller Ghyslain Robert déclare ses intérêts, à 19 h 04, conformément à l'article 4.1.5 du règlement portant le numéro 2022-008 « Code d'éthique et de déontologie des élus es municipaux » et indique qu'il s'abstient de voter.

2024-114

**POUR ABROGER ET REMPLACER LA
RÉSOLUTION PORTANT LE NUMÉRO
2023-123 - POUR ACCEPTER
L'ORGANIGRAMME DE LA MUNICIPALITÉ
DE CANTON DE LOW**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du canton de Low a adopté, lors d'une séance ordinaire de son Conseil municipal, tenue le 17 juillet 2023, la résolution portant le numéro 2023-123, aux fins d'accepter l'organigramme de la Municipalité du canton de Low du 12 juillet 2023;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'administration recommande, lors de sa rencontre tenue le 24 juillet 2024, aux membres du Conseil municipal de modifier l'organigramme de la Municipalité en remplaçant le poste de Directeur général adjoint et Greffier-trésorier adjoint par un poste de Coordonnateur - Finances et administration.

**PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MAUREEN MCEVOY
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MAUREEN RICE**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Mentionne que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.
2. Accepte, tel que modifié par le bureau de la Direction générale suivant les discussions tenues lors du Comité plénier du 29 juillet 2024, l'organigramme de la Municipalité du canton de Low daté du 29 juillet 2024, lequel entrera en vigueur le 1er août 2024.
3. Abroge et remplace à toutes fins que de droits la résolution portant le numéro 2023-0123.
4. Autorise, par la présente, madame la Mairesse Carole Robert et/ou la Directrice générale et Greffière-trésorière, madame Myrian Nadon, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité du canton de Low, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Madame la Mairesse Carole Robert, présidente de l'assemblée, demande le vote sur la résolution principale.

Ont voté **POUR** : Mesdames les conseillères Joanne Mayer, Maureen McEvoy, Maureen Rice et monsieur le conseiller Lee Angus.

A voté **CONTRE** : Monsieur le conseiller Luc Thivierge.

POUR : 4
CONTRE : 1
S'EST ABSTENU 1

Adoptée à la majorité.

**2024-115 POUR RETENIR LES SERVICES DE
MADAME VICKY TREMBLAY-RÉGIMBALD
À TITRE DE COORDONNATRICE -
FINANCES ET ADMINISTRATION - POSTE
PERMANENT À TEMPS PLEIN -
À COMPTER DU 5 AOÛT 2024**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du canton de Low a adopté, lors d'une séance extraordinaire de son Conseil municipal, tenue le 29 juillet 2024, la résolution portant le numéro 2024-114, aux fins de modifier l'organigramme créant un poste de Coordonnatrice - Finances et administration;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de sélection, formé de la Mairesse, madame Carole Robert, des conseillères mesdames Joanne Mayer et Maureen McEvoy et de la Directrice générale et Greffière-trésorière, madame Myrian Nadon, ont rencontré la candidate en entrevue le 8 juillet 2024 et que ledit Comité a fait connaître ses recommandations dans un courriel, daté du 10 juillet 2024;

CONSIDÉRANT QUE le Comité d'administration, lors de sa rencontre tenue le 24 juillet 2024, recommande au Conseil municipal l'embauche de madame Vicky Tremblay-Régimbald à titre de Coordonnatrice - Finances et administration.

**PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOANNE MAYER
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MAUREEN MCEVOY**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Mentionne que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.
2. Retient, sur la recommandation du Comité de sélection, du Comité d'administration et l'approbation du bureau de la Direction générale, les services de madame Vicky Tremblay-Régimbald, à titre de Coordonnatrice - Finance et Administration, à compter du 5 août 2024.
3. Souligne que madame Vicky Tremblay-Régimbald aura une période de probation de 6 mois, débutant le 5 août 2024 et se terminant le 4 février 2025.
4. Autorise, par la présente, madame la Mairesse Carole Robert et/ou la Directrice générale et Greffière-trésorière, madame Myrian Nadon, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité du canton de Low, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Madame la Mairesse Carole Robert, présidente de l'assemblée, demande le vote sur la résolution principale.

Ont voté **POUR** : Mesdames les conseillères Joanne Mayer, Maureen McEvoy et Maureen Rice et messieurs les conseillers Lee Angus et Ghyslain Robert.

A voté **CONTRE** : Monsieur le conseiller Luc Thivierge.

POUR : 5
CONTRE : 1

Adoptée à la majorité.

**2024-116 POUR ACCEPTER LA LEVÉE
DE LA SÉANCE**

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GHYSLAIN ROBERT
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOANNE MAYER**

PAR CES MOTIFS, la présente séance est levée à 19 h 06.

**Madame la Mairesse Carole Robert, présidente de l'assemblée, demande si l'adoption
de cette résolution est unanime.**

Adoptée à l'unanimité.

Myrian Nadon
Directrice générale
et Greffière-trésorière

Carole Robert
Mairesse